



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2002

Cinquante-sixième session
Point 123 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/736/Add.1)]

56/277. Documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétariat sur les langues utilisées pour l'établissement des documents et publications de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale¹,

1. *Rappelle* sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 ;
2. *Prie instamment* la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de se conformer à sa résolution 44 (IV) du 28 avril 1977², dans laquelle elle a notamment décidé que tous les documents à lui soumettre devaient, dans la mesure du possible, être rédigés en arabe ;
3. *Prend note* de la note du Secrétariat¹, et attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la production des documents et publications en arabe qui doit lui être présenté pour examen à sa cinquante-septième session comme elle l'a demandé au paragraphe 124 de sa résolution 56/253.

97^e séance plénière
27 mars 2002

¹ A/C.5/56/19.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, soixante-troisième session, Supplément n° 10* (E/5969), chap. III.